

Cent vingt-cinquième rapport d'étape
présenté à la
Commission mixte internationale
par le
Conseil international de contrôle du fleuve Saint-
Laurent
pour la période du
1^{er} septembre 2015 au 29 février 2016



Le 29 février 2016

Photo en page couverture : Le lac St. Lawrence sous l'effet des vents extrêmes du Sud-Est et de températures élevées sans précédent le 24 décembre 2015 (Photo gracieuseté de Jacob Bruxer)

Sommaire

Stratégie de régularisation et résultats

Le lac Ontario a terminé le mois d'août à son plus haut niveau depuis 1992. Des apports supérieurs à la moyenne, la fluctuation du niveau d'eau du lac St. Lawrence, le premier déversement depuis 1998 au barrage déversoir Long Sault, l'excès d'eau stockée sur le lac Ontario à l'issue du renflouement du remorqueur au mois d'août et la gestion des glaces sont autant d'éléments qui ont difficulté la régularisation tout au long de la période visée.

Le Conseil a effectué l'écoulement conformément à ce qui est prescrit par le Plan pendant la plus grande partie du mois de septembre, le réduisant à la fin du mois lorsque le niveau du lac St. Lawrence est tombé en dessous du seuil d'alerte de bas niveau de la Voie maritime. L'écoulement a été réduit à deux reprises en octobre, d'abord pour élever le niveau du lac St. Lawrence et aider au halage des bateaux de plaisance, et plus tard pour diminuer la quantité d'eau déversée dans le barrage déversoir Long Sault. Le débit a été augmenté du 23 Octobre au 10 Novembre pour retirer l'eau stockée dans le lac Ontario. L'écoulement a ensuite été réduit pour rétablir le niveau du lac St, Lawrence. Le fort débit s'est maintenu en décembre pour poursuivre l'élimination de l'eau stockée. Au 25 décembre toute l'eau stockée restante était éliminée. Des réductions progressives ont été entreprises par la suite, à la fin janvier et au début février pour faciliter la formation d'une couverture glacielle stable dans le fleuve Saint-Laurent. Cette eau stockée a ensuite été partiellement retirée lors d'une nouvelle série de conditions de fort débit. Le 29 Février, 4,9 cm (1,9 po) d'eau sont restées stockées sur le lac Ontario.

Le lac Ontario a reçu des apports en eau supérieurs à la moyenne pendant toute la période visée, sans jamais dépasser la fourchette prévue lors de l'élaboration du plan de régularisation, le Plan 1958-D. Le niveau du lac Ontario a commencé le mois de septembre 19 cm (7,5 po) au-dessus de la moyenne pour tomber en-dessous fin novembre et décembre, la dépassant de nouveau en février. Les critères h, j, et k ont été entièrement respectés tout au long de la période visée. Ainsi, le niveau d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent a été maintenu conformément aux critères énoncés dans l'ordonnance d'approbation révisée de 1956 de la Commission mixte internationale (CMI).

Au 29 février 2016, le niveau du lac Ontario se situait à 30 cm (11,8 po) au-dessus de la moyenne.

Activités du Conseil

Le Conseil s'est réuni en personne à deux reprises durant la période visée pour discuter des affaires courantes, évaluer les conditions et valider sa stratégie relative au débit. Les représentants des entités responsables de la régularisation ont continué de fournir au Conseil de l'information hebdomadaire sur les conditions du bassin, des évaluations mensuelles des conditions hydrologiques, des prévisions et des évaluations des risques. Le Conseil a révisé les informations chaque mois par courriel. Le Groupe consultatif sur les opérations (GCO) a continué ses téléconférences hebdomadaires pour renseigner les représentants des entités de la régularisation au sujet des exigences et des contraintes opérationnelles. Le Comité de gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent a présenté son premier plan de travail annuel et sa stratégie de communication au Conseil, qui a approuvé les deux documents en octobre. En décembre, le co-président canadien M. Morel a accepté un poste au ministère des Pêches et Océans (MPO). Il continuera à s'acquitter de ses fonctions de co-président en attendant que la CMI nomme une personne d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) pour le remplacer. Le 9 décembre, M. Arun Heer a été officiellement confirmé dans le poste de secrétaire de la section américaine, poste qu'il avait rempli à titre temporaire depuis le 20 avril 2015. Un poste demeure vacant dans la section américaine.

Activités de communication

Le Comité des communications a intensément travaillé en 2015 et mis au point son plan stratégique de communication à l'appui des objectifs stratégiques de la CMI en matière de communications pour 2015-2020. On trouvera un sommaire détaillé des activités annuelles dans ce contexte à l'Annexe A.

Les membres du Conseil ont proposé la présentation standard à trois groupes d'intervenants distincts au cours de la période visée et ont tenu une téléconférence/webinaire le 15 septembre. Le Conseil a également publié à l'avance les documents de présentation sur son site afin que le public puisse les consulter. Le comité commun des communications du Conseil et de la Commission a continué de fournir des conseils et de l'aide sur des questions de nature diverse, peaufinant une ébauche de stratégie de communication et une présentation standard pour le Conseil, en plus d'ouvrir un compte Flickr pour le partage de photos en ligne. ECCC a fourni du personnel additionnel à l'appui des efforts de communication du Conseil. Les membres du Conseil et son personnel ont répondu à de nombreuses demandes de renseignements et requêtes du public. Le Conseil continue d'améliorer l'efficacité de ses communications au moyen de son site Facebook.

L'Annexe B fournit les renseignements généraux qui étaient invariablement repris dans les rapports semestriels que le Conseil a présentés à la Commission mixte internationale (CMI) avant 2010. Cette manière de présenter l'information permet que le rapport soit exclusivement centré sur les enjeux et conditions de la période visée et le lecteur qui le souhaite peut se reporter à cette annexe pour consulter les renseignements généraux.

TABLE DES MATIÈRES

<u>1</u>	<u>CONDITIONS HYDROLOGIQUES</u>	1
1.1	<u>Bassin du lac Ontario – Apports nets du bassin</u>	1
1.2	<u>Précipitations</u>	1
1.3	<u>Apports du lac Érié</u>	1
1.4	<u>Apports nets totaux au lac Ontario</u>	1
1.5	<u>Bassin de la rivière des Outaouais</u>	2
<u>2</u>	<u>RÉGULARISATION DU DÉBIT ET DU NIVEAU D'EAU</u>	2
2.1	<u>Stratégies de régularisation du Conseil et mesures en découlant</u>	2
2.2	<u>Écarts par rapport au Plan de régularisation 1958-D</u>	2
2.3	<u>Exploitation du barrage Iroquois</u>	3
2.4	<u>Résultats de la régularisation</u>	3
	<u>2.4.1 En amont</u>	3
	<u>2.4.2 En aval</u>	4
<u>3</u>	<u>ACTIVITÉS DU CONSEIL</u>	5
3.1	<u>Réunions et téléconférences</u>	5
3.2	<u>Assemblées publiques et commentaires du public</u>	6
3.3	<u>Changements dans la composition des membres du Conseil et du Comité</u>	7
<u>4</u>	<u>RAPPORT DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS</u>	7
<u>5</u>	<u>COMITÉ DE GESTION ADAPTATIVE</u>	8
<u>6</u>	<u>COMITÉ DE LIMNIMÉTRIE</u>	8
6.1	<u>Vue d'ensemble</u>	8
6.2	<u>Inspection du réseau de limnimétrie</u>	8
6.3	<u>Rivière Raisin</u>	9
<u>7</u>	<u>VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT</u>	9
<u>8</u>	<u>OPÉRATIONS RÉGULATRICES DE L'HYDROÉLECTRICITÉ</u>	9

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Apports mensuels moyens au lac Ontario.....	11
Tableau 2.	Données provisoires sur les précipitations reçues dans les bassins des Grands Lacs et du lac Ontario.....	11
Tableau 3.	Apports totaux moyens et enregistrés sur six mois (de septembre à février).....	12
Tableau 4.	Résumé des écarts par rapport au débit prévu par le Plan de régularisation 1958-D.....	13
Tableau 5.	Débit et niveau du lac Ontario (valeurs enregistrées et pré-projet).....	14
Tableau 6.	Participation aux réunions.....	15

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Apports nets totaux mensuels au lac Ontario.....	14
Figure 2.	Débit quotidien de la rivière des Outaouais à Carillon.....	15
Figure 3.	Débit quotidien du lac Ontario.....	15
Figure 4.	Niveau quotidien du lac St. Lawrence.....	15
Figure 5.	Niveau du lac Ontario par rapport aux années précédentes.....	16
Figure 6.	Lac Ontario en 2015-2016 : niveau réel, pré-projet et prescrit par le Plan.....	16
Figure 7.	Niveau quotidien du lac Saint-Louis.....	17
Figure 8.	Niveau quotidien à la jetée n°1 du port de Montréal.....	17

ANNEXES

Annexe A.	Stratégie de communication annuelle.....	18
Annexe B.	Abréviations, glossaire et renseignements généraux.....	19
Annexe C.	Plan de travail annuel et Stratégie de communication du Comité GAGL.....	21

1 Conditions hydrologiques

1.1 Bassin du lac Ontario – Apports nets du bassin

Les apports nets du bassin (ANB) au lac Ontario (voir l'Annexe B pour la définition) se sont rapprochés de la moyenne de septembre à janvier pour la dépasser en février. Les valeurs ANB mensuelles de septembre à février sont présentées dans le tableau 1. Au cours de cette période de six mois, les apports ont dépassé la moyenne 30 % du temps.

1.2 Précipitations

Les quantités mensuelles de précipitations pour les bassins du lac Ontario et l'ensemble des Grands Lacs sont présentées au tableau 2 pour toute la période visée. La quantité de précipitations sur le bassin du lac Ontario a dépassé la moyenne en septembre, octobre et février, elle est restée près de la moyenne en décembre pour descendre ensuite bien en-dessous en novembre et janvier. La quantité totale de précipitations reçue dans le bassin durant la période visée a été de 71 mm (2,8 po), ce qui est inférieur à la moyenne, cette valeur ayant été dépassée 62 % du temps. La quantité totale de précipitations pour l'ensemble du bassin des Grands Lacs au cours de la période de six mois a été de 63 mm (2,5 po), ce qui est également inférieur à la moyenne, cette valeur ayant été dépassée 60 % du temps.

1.3 Apports du lac Érié

Les apports au lac Ontario en provenance du lac Érié au cours de la période visée sont présentés au Tableau 1. Le niveau du lac Érié se situant au-dessus de la moyenne de septembre à la fin février, son apport moyen au lac Ontario a dépassé la moyenne pendant toute la période visée. Selon les données historiques, il faudrait normalement s'attendre à ce que l'apport moyen sur six mois ne soit dépassé que 14 % du temps.

1.4 Apports nets totaux au lac Ontario

Les apports nets totaux (ANT) mensuels au lac Ontario sont présentés au Tableau 1 et illustrés à la Figure 2. Les ANT sur six mois pour les dix dernières années sont présentés au Tableau 3 à des fins de comparaison. Les ANT mensuels ont été supérieurs à la moyenne de septembre à la fin février. Globalement, l'apport total correspondait à 113 % de la moyenne à long terme durant la période visée et n'a été dépassé que 16 % du temps.

1.5 Bassin de la rivière des Outaouais

La Figure 2 illustre le débit de la rivière des Outaouais, qui a commencé la période visée près de la moyenne de septembre, retombant rapidement en octobre à un minimum pratiquement sans précédent pour ce mois-là. Le débit a sensiblement augmenté par la suite, s'approchant de la valeur maximale la dernière semaine de décembre et demeurant bien au-dessus de la moyenne les mois de janvier et février.

2 Régularisation du débit et du niveau d'eau

2.1 Stratégies de régularisation du Conseil et mesures en découlant

Afin d'être en mesure de réagir aux conditions changeantes et aux besoins des groupes d'intérêts du bassin du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, le Conseil a évalué les conditions tout au long de l'année, s'est réuni à deux reprises pour faire le point et a échangé de nombreux courriels. Il a aussi élaboré des stratégies d'écoulement en fonction des rapports mensuels fournis par les représentants des entités responsables de la régularisation.

En somme, la stratégie du Conseil en septembre consistait à gérer le débit en conformité avec le Plan de régularisation, tout en permettant des écarts, tels que ceux demandés pour faciliter le halage des bateaux de plaisance au lac St. Lawrence, pour retirer rapidement l'eau stockée sur le lac Ontario à la fin décembre 2015, et en réponse à des conditions critiques imprévues. Des réductions progressives ont été entreprises à la fin janvier et au début de février pour faciliter la formation d'une couverture glacielle stable. L'eau stockée a ensuite été partiellement retirée lors d'une série de conditions de fort débit. La Figure 3 illustre le débit réel du lac Ontario pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 29 février 2016 par rapport à la moyenne à long terme, le débit pré-projet et le débit prescrit par le Plan de régularisation 1958-D. La fluctuation du niveau du lac St. Lawrence, tel qu'illustré à la Figure 4, et d'autres facteurs ont exigé de nombreux écarts tout au long de la période tel que décrit dans la section suivante.

2.2 Écarts par rapport au Plan de régularisation 1958-D

Le tableau 4 résume les écarts discrétionnaires du Conseil par rapport au Plan pendant la période visée. Tel qu'on peut constater dans le tableau, des écarts ont été faits tout au long de la période, conformément à la stratégie de régularisation. Le Conseil a suivi le débit prescrit par le Plan pendant la plus grande partie du mois de septembre. Ce débit a néanmoins été réduit le 25 et le 30 septembre parce que le niveau du lac

St. Lawrence tombait au-dessous du seuil d'alerte de bas niveau de la Voie maritime en raison de fluctuations temporaires attribuables à des rafales violentes de vent du Nord-Est. En octobre, le débit a commencé par être réduit le 10 et le 11 pour augmenter le niveau du lac St. Lawrence afin d'aider les résidents dans leurs opérations de halage des bateaux de plaisance. Le 13 et le 14 octobre, des problèmes de congestion des transmissions dans la zone de contrôle de New York ont temporairement limité la quantité d'eau que la New York Power Authority (NYPA) pouvait faire passer par la centrale électrique de Moses. Pour obtenir un débit conforme au plan pendant cette période, la NYPA a versé de l'eau dans le barrage déversoir de Long Sault à compter du 13 octobre. Le 14, le débit total a été réduit à un niveau inférieur à celui prescrit par le Plan afin d'éviter un déversement plus important dans ce barrage. Le débit prescrit par le Plan s'est rétabli jusqu'au 23 octobre et il a été augmenté par la suite pour retirer l'eau stockée dans le lac Ontario.

Le débit est demeuré excédentaire jusqu'au 10 novembre, lorsqu'il a été réduit pour augmenter de nouveau le niveau du lac St. Lawrence qui avait atteint le seuil d'alerte de bas niveau de la Voie maritime sous l'effet de vents violents du Nord-Est. Le maintien du fort débit a repris le 12 novembre pour continuer à évacuer l'eau stockée, ce qui s'est poursuivi jusqu'en décembre. Au 25 décembre, toute l'eau stockée restante avait été retirée. Des réductions progressives ont été entreprises par la suite à la fin janvier et au début février pour faciliter la formation d'une couverture glacielle stable dans le fleuve Saint-Laurent. Cette eau stockée a été partiellement évacuée par la suite pendant une série de nouvelles hausses de débit. Au 29 février, 4,9 cm (1,9 po) d'eau demeuraient stockés dans le lac Ontario.

2.3 Exploitation du barrage Iroquois

Du 14 au 16 septembre, les vannes 8-11 du barrage Iroquois ont été complètement fermées afin de permettre la réparation d'équipement destiné à la surveillance du passage des anguilles. De plus, les vannes 8-13 sont restées fermées du 14 au 16 octobre pour permettre le retrait de cet équipement. .

2.4 Résultats de la régularisation

2.4.1 En amont

Lac Ontario

Les répercussions du Plan de régularisation 1958-D et des stratégies du Conseil relatives au débit du lac Ontario sont illustrées à la figure 5. À des fins de comparaison, le niveau quotidien de 2014, 2015 et 2016

(au 29 février) est aussi illustré. Au cours de la période visée, le niveau a commencé au-dessus de la moyenne et il est resté ainsi jusqu'en novembre, quand il est descendu en-dessous de la moyenne jusqu'à la fin décembre. Le niveau a ensuite rapidement grimpé pour dépasser la moyenne en janvier et il a continué à augmenter jusqu'à la fin février. À la fin de la période, le niveau était de 74,91 m (245,76 pi), soit 30 cm (11,8 po) au-dessus de la moyenne à long terme.

Pour déterminer les répercussions des activités de régularisation sur le niveau d'eau et le débit, le Conseil fournit à la CMI des comparaisons mensuelles du niveau réel et de celui qui prévaudrait dans des conditions pré-projet (c'est-à-dire en l'absence de régularisation) pour le lac Ontario. Le Tableau 5 résume ces comparaisons pour la période visée. Il montre que le niveau du lac Ontario a fluctué entre 33 cm (13 po) et 57 cm (22,4 po) en-dessous du niveau qu'il aurait atteint sans la régularisation. Une comparaison du niveau quotidien par rapport à la moyenne à long terme ainsi qu'au niveau hebdomadaire modélisé en fonction du Plan 1958-D est illustrée à la Figure 6.

Lac St. Lawrence

Tel qu'illustré à la Figure 4, le niveau d'eau du lac St. Lawrence a débuté la période visée bien en-dessous de la moyenne en raison du débit relativement élevé du lac Ontario, approchant temporairement une faiblesse record vers la fin septembre sous l'effet des vents soutenus du Nord-Est. Le débit élevé du lac Ontario a continué à faire baisser le niveau du lac St. Lawrence, qui est demeuré inférieur à la moyenne pendant le mois de novembre, approchant brièvement à plusieurs reprises les valeurs les plus faibles connues. Le niveau a grimpé au-dessus de la moyenne vers la fin décembre et il y est resté jusqu'à la fin février, affichant par moments des valeurs particulièrement élevées, presque inédites, en janvier et février. Au 29 février, le niveau était de 72,95 m (239,33 pi), soit 42 cm (16,5 po) au-dessus de la moyenne à long terme.

2.4.2 En aval

Lac Saint-François

À Summerstown, le niveau d'eau quotidien du lac Saint-François a fluctué autour de la moyenne jusqu'à la fin décembre pour ensuite tomber en-dessous lorsque le débit a été diminué pour faciliter la formation de glace, demeurant inférieur à la moyenne jusqu'à la mi-février. Le niveau a grimpé de nouveau lorsque le débit a été augmenté et il a achevé la période visée près de la moyenne.

Lac Saint-Louis

Le niveau du lac Saint-Louis a commencé le mois de septembre au-dessus de la moyenne pour retomber à la moyenne vers la fin du mois et fluctuer autour de celle-ci jusqu'en janvier. De janvier jusqu'à la mi-février, le niveau était inférieur à la moyenne mais il a grimpé jusqu'à la dépasser à l'issue de l'augmentation du débit du lac Ontario et du débit relativement fort de la rivière des Outaouais. Tel qu'illustré à la Figure 7, le niveau du lac Saint-Louis se situait au-dessus du niveau d'alerte de bas niveau de la Voie maritime de 20,6 m (67,6 pi) tout au long de la période visée.

Port de Montréal

Le niveau quotidien au port a commencé le mois de septembre près de la moyenne pour tomber en-dessous à la fin du mois. Il est généralement demeuré inférieur à la moyenne jusqu'à la mi-février pour grimper ensuite rapidement bien au-dessus. Le niveau d'eau est resté au-dessus du zéro des cartes tout au long de la période de référence. La figure 8 illustre le niveau quotidien dans le port.

3 Activités du Conseil

3.1 Réunions et téléconférences

Le Conseil a continué de superviser les activités aux aménagements hydroélectriques dans le tronçon international du fleuve Saint-Laurent, en plus de surveiller les conditions dans l'ensemble du système lac Ontario - fleuve Saint-Laurent. Cette surveillance est principalement exercée par l'intermédiaire des bureaux des représentants des entités responsables de la régularisation, qui présentent au Conseil des données hebdomadaires sur la régularisation, des études mensuelles des conditions hydrologiques, des analyses mensuelles des risques en fonction de prévisions sur le niveau d'eau, des avis à propos des stratégies de régularisation et leurs répercussions possibles sur le niveau d'eau et pour les groupes d'intérêts dans l'ensemble du système. Le Groupe consultatif sur les opérations du Conseil a tenu des téléconférences hebdomadaires pour faire état des exigences et contraintes opérationnelles de chaque semaine et conseiller les représentants des entités responsables de la régularisation à cet effet. Le Comité de limnimétrie du fleuve Saint-Laurent a continué de surveiller le programme d'exploitation et d'entretien des limnimètres du réseau des sociétés hydroélectriques, limnimètres dont le Conseil a besoin pour ses activités et téléconférences et pour l'établissement de rapports annuels.

Le Conseil a continué d'évaluer les conditions dans le bassin et de réviser ou de confirmer sa stratégie de régularisation en conséquence. Les conditions étaient telles que des consultations approfondies ne se sont pas avérées nécessaires et le Conseil a pu se contenter d'échanger des courriels. Pendant la période visée, le Conseil a tenu des réunions en personne le 23 septembre à Montréal (Québec) et le 28 octobre à Ottawa (Ontario). Le Tableau 6 présente la liste des membres qui ont participé aux réunions.

3.2 Assemblées publiques et commentaires du public

Le Conseil a tenu une téléconférence/webinaire publique le soir du 15 septembre 2015 pour permettre au public d'émettre des commentaires et lui poser des questions directement. L'accès téléphonique a été fourni sans frais en français et en anglais avec un service d'interprétation simultanée. Le Conseil avait également prévu l'accès à distance via webinaire et l'affichage préalable des diapositives sur son site Web. Douze personnes ont participé aux lignes téléphoniques et au webinaire.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le Comité des Communications, divers membres du Conseil, les secrétaires et représentants des entités responsables de la régularisation ont participé activement aux activités de sensibilisation, à l'échange d'information et aux communications avec les parties prenantes de l'ensemble du système lac Ontario - fleuve Saint-Laurent, notamment en faisant des présentations tel que décrit à l'Annexe A.. Le personnel et les membres du Conseil ont répondu à diverses demandes d'information et d'entrevues de la part des médias et du grand public au sujet du niveau d'eau et de l'efficacité des stratégies de régularisation adoptées. Des messages hebdomadaires sur les pages Facebook du Conseil ont été émis en français et en anglais, avec un total de 34 « j'aime » pour la page française et 655 pour l'anglaise. L'échange de commentaires a atteint 475 personnes en moyenne en une seule semaine, l'intérêt étant plus marqué après la publication du sommaire hydrologique mensuel.

3.3 Changements dans la composition des membres du Conseil et des comités

En décembre, le co-président canadien M. Morel a accepté un poste au ministère des Pêches et Océans (MPO). Il continuera à s'acquitter de ses fonctions de co-président en attendant que la CMI nomme une personne d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) pour le remplacer. Le 9 décembre, M. Arun Heer a été officiellement confirmé dans le poste de secrétaire de la section américaine, poste qu'il avait rempli à titre temporaire depuis le 20 avril 2015. Un poste demeure vacant dans la section américaine.

4 Rapport du Comité des communications

Le Conseil a continué de travailler avec la CMI par l'entremise du Comité des Communications afin de trouver des moyens d'améliorer les communications avec le public. Les représentants des entités responsables de la régularisation se sont joints au comité pour contribuer aux explications de nature technique. Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a prêté main forte au Conseil en matière de communications. On trouvera un sommaire annuel complet des activités du Comité des communications à l'Annexe A à la fin du présent rapport.

Activités de communication réalisées au cours de la période visée :

- Rédaction de communiqués : le Conseil diffuse un communiqué de presse après chaque décision en matière de régularisation afin d'informer le public des conditions récentes du niveau d'eau des bassins et des stratégies de régularisation;
- Réunion publique par téléconférence/webinaire tenue le 15 septembre;
- Exploitation du site Web du Conseil, http://www.ijc.org/fr/_/islrbc/home. Le site comprend :
 - des diaporamas montrant des sites d'intérêt du système lac Ontario - fleuve Saint-Laurent;
 - des mises à jour hebdomadaires sur le niveau, le débit et l'apport d'eau;
 - des informations générales sur le Conseil, ses activités et sa structure;
 - des annonces à propos des stratégies relatives au débit adoptées par le Conseil et des communiqués connexes;
 - une foire aux questions;
 - des rapports d'étape semestriels des réunions du Conseil, des procès-verbaux, des résumés des téléconférences et des mises à jour des données;
 - les dates des réunions publiques annuelles et des téléconférences publiques du Conseil.
- Mises à jour hebdomadaires et mensuelles des pages Facebook anglaise (www.Facebook.com/ISLRBC) et française (www.Facebook.com/CICFSL), et interactions fréquentes avec le public via la page Facebook.
- Compte Flickr rendant les photos accessibles au public.

Les représentants des entités responsables de la régularisation du Conseil ont envoyé toutes les semaines, à une liste de diffusion de quelque 300 personnes, des mises à jour sur la régularisation du lac Ontario et sur le débit et le niveau d'eau. Les intéressés sont encouragés à s'inscrire à ce service gratuit.

5 Comité de gestion adaptative

Au début de 2015, la Commission a établi un Comité de gestion adaptative pour les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent (Comité GAGL) composé d'experts techniques chargés d'adopter des méthodes de gestion adaptative dans le cadre d'une révision et d'une évaluation continues des plans de régularisation et de mettre en pratique les constats d'intérêt scientifique découlant d'études antérieures. Le Conseil entend utiliser la gestion adaptative pour évaluer la performance du plan de régularisation sur une base continue au fil du temps par rapport à un large éventail d'indicateurs environnementaux et économiques.

Le Comité GAGL a présenté son premier plan de travail annuel et sa stratégie de communication aux Conseils à l'occasion de la réunion du 23 septembre et ensuite à la CMI lors de la réunion semestrielle du 28 octobre. Le plan de travail annuel et la stratégie de communication du Comité GAGL, tels qu'approuvés par les Conseils et la CMI, sont repris à l'Annexe C des présentes.

6 Comité de limnimétrie

Le Comité de limnimétrie du fleuve Saint-Laurent qui relève du Conseil surveille l'application du programme des sociétés hydroélectriques, soit le maintien des limnimètres dont a besoin le Conseil pour suivre les variations du débit et du niveau d'eau.

6.1 Vue d'ensemble

Le Comité de limnimétrie du fleuve Saint-Laurent s'assure de l'exactitude des mesures du débit et du niveau d'eau, ce qui comprend des inspections annuelles des méthodes de calcul utilisées à chacun des huit ouvrages de régularisation du débit et des 15 limnimètres utilisés par le Conseil pour surveiller les conditions du fleuve. La vérification du traitement des données des sociétés hydroélectriques est également effectuée sous la direction du Comité. L'équipe d'inspection établit un rapport annuel à l'intention du Comité de limnimétrie. L'exploitation et l'entretien des limnimètres sont réalisés par les sociétés hydroélectriques et le Service hydrographique du Canada. Le document des lignes directrices pour les inspections du Comité de limnimétrie a été présenté au Conseil pour révision et approbation le 23 septembre.

6.2 Inspection du réseau de limnimétrie

Le Comité de limnimétrie est responsable des inspections annuelles du réseau de limnimètres et doit également rédiger un rapport à l'intention du Conseil sur les résultats des inspections. Le rapport de 2013 a été approuvé par le Conseil et affiché sur le site SharePoint. La rédaction du 78^e (2014) rapport est toujours en cours et il devrait être soumis à l'étude lors de la réunion d'avril à Washington. Le Comité a

effectué son inspection de 2015 du réseau de limnimétrie en octobre avec l'aide financière offerte par la CMI aux membres de la NOAA. Les discussions se poursuivent sur le financement et les responsabilités des organismes à l'avenir.

6.3 Rivière Raisin

Le canal de dérivation de la rivière Raisin est demeuré ouvert du début de la période visée jusqu'au 24 septembre. Pendant cette période, le débit a fluctué de 0 à 0,02 m³/s (0,7 pcs).

7 Voie maritime du Saint-Laurent

La saison de navigation dans le tronçon Montréal-lac Ontario de la Voie maritime s'est achevée officiellement le mercredi 30 décembre 2015 avec le passage du dernier navire, le Baie Saint-Paul, aux écluses de Saint-Lambert à 9 h 02.

8. Opérations régulatrices de l'hydroélectricité

Dans une lettre datée du 13 octobre 1983, la CMI a autorisé l'Ontario Power Generation et la New York Power Authority à poursuivre leurs opérations régulatrices en fonction de la production de pointe aux aménagements hydroélectriques sur le Saint-Laurent. Les conditions s'appliquant aux opérations régulatrices sont précisées dans l'addenda n° 3 du *Guide opérationnel du Plan 1958-D*. Le 28 novembre 2011, la Commission a renouvelé l'approbation pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2016.

Des hausses de niveau pour la production de pointe se sont déroulées tout au long de la période visée, sans qu'il n'y ait eu de stockage en surface. Au cours de la période de rapport précédente, la CMI avait approuvé une demande concrète pour la hausse de niveau quand le débit quotidien dépassait 7 930 m³/s afin de permettre le transfert des commutateurs d'OPG à Hydro Québec.

Soumis respectueusement,

MEMBRES POUR LES ÉTATS-UNIS

BG KAISER, PRÉSIDENT

T. BROWN

R. CAMPANY

F. SCIREMAMMANO

MEMBRES POUR LE CANADA

P. MOREL, PRÉSIDENT

J. AUBRY-MORIN

P. CLAVET

J. FRAIN

M. HUDON

Tableau 1 : Apports mensuels moyens au lac Ontario

Mois	Débit en provenance du lac Érié				Apport net du bassin local			Apports totaux			
	m ³ /s	kpi ³	Prob. de dép. ⁽¹⁾	% de la MLT ⁽¹⁾	m ³ /s	kpi ³	Prob. de dép. ⁽¹⁾	m ³ /s	kpi ³	Prob. de dép. ⁽¹⁾	% de la MLT ⁽¹⁾
Sept. 15	6 620	234	15	111	260	9	32	6 880	243	13	114
Oct. 15	6 390	226	20	109	170	6	51	6 560	232	28	108
Nov. 15	6 440	227	17	110	460	16	58	6 900	244	31	107
Déc. 15	6 270	221	25	107	950	34	41	7 220	255	30	108
Janv. 16	6 560	232	11	115	1,100	39	39	7 660	271	19	115
Fév. 16	6 510	230	10	117	1,940	69	7	8 450	298	4	127
Moyenne 6 mois	6 470	230	14	112	810	30	30	7 280	260	16	113

⁽¹⁾ Basé sur la période d'enregistrement 1900-2015

Tableau 2 : Données provisoires sur les précipitations reçues dans les bassins des Grands Lacs et du lac Ontario

Mois	Bassin des Grands Lacs			Bassin du lac Ontario		
	m	% de la MLT ⁽²⁾	Prob. de dép. ⁽³⁾	m	% de la MLT ⁽²⁾	Prob. de dép. ⁽³⁾
Sept. 15	74 (2.84)	85	70	93 (2.88)	112	35
Oct. 15	70 (2.70)	95	56	86 (2.88)	108	39
Nov. 15	61 (2.16)	87	66	39 (1.54)	49	95
Déc. 15	86 (2.88)	141	6	76 (2.88)	101	46
Janv. 16	41 (1.64)	73	82	45 (1.77)	65	89
Fév. 16	45 (1.77)	100	48	88 (2.16)	147	9
Moyenne 6 mois	63 (2.47)	97	60	71 (2.80)	96	62

⁽¹⁾ Données provisoires

⁽²⁾ Basé sur la période d'enregistrement 1900-2015

⁽³⁾ Basé sur la période d'enregistrement 1900-2013

**Tableau 3 : Apports totaux moyens et enregistrés sur six mois
(de septembre à février)**

	Apport moyen à long terme ⁽¹⁾			Apport enregistré		Enregistré sous (-) ou au-dessus de la moyenne (+)		
	(m ³ /s)	(kpi ³ /s)	(m ³ /s)	(kpi ³ /s)	Prob. de dép. ⁽¹⁾	(m ³ /s)	(kpi ³ /s)	%
Sept. 06 – Fév. 07	6 430	227	7 590	268	9	1 160	41	18
Sept. 07 – Fév. 08	6 430	227	6 540	231	43	110	4	2
Sept. 08 – Fév. 09	6 430	227	6 910	244	28	480	17	7
Sept. 09 – Fév. 10	6 430	227	6 500	230	45	70	2	1
Sept. 10 – Fév. 11	6 430	227	6 270	221	56	-160	-6	-2
Sept. 11 – Fév. 12	6 430	227	7 540	266	10	1 110	39	17
Sept. 12 – Fév. 13	6 430	227	6 130	216	62	-300	-11	-5
Sept. 13 – Fév. 14	6 430	227	6 520	230	44	90	3	1
Sept. 14 – Fév. 15	6 430	227	6 470	228	46	40	1	1
Sept. 15 – Fév. 16	6 430	227	7 280	257	16	850	30	13

⁽¹⁾ Basé sur la période enregistrée 1900-2015

Tableau 4 : Résumé des écarts par rapport au débit prévu par le Plan de régularisation 1958-D

Date 2015-2016	Écart (cm)	Écart (cm-sem.)	Écart cum. arrondi (cm-sem.)	Effet cum. arrondi sur le niveau du lac Ontario (cm)	Motif de l'écart
1 ^{er} sept.			-630	2	
25 sept.	-160/24 h	-23	-650	2	Augmenter le niveau du lac St. Lawrence
30 sept. au 1 ^{er} oct. 2 oct.	-280/36 h -480/24 h	-60 -69	-780	2,4	Augmenter le niveau du lac St. Lawrence Augmenter le niveau du lac St. Lawrence
3 et 4 oct. 5 oct.	-610/48 h -310/ 13 h	-174 -24	-980	3	Augmenter le niveau du lac St. Lawrence Rampe pour planifier le débit
10 et 11 oct. 11 oct.	-1 090/39 h -520/1 h -600/8 h	-253 -3 -29	-1 270	3,9	Aider au halage des bateaux de plaisance du lac St. Lawrence Rampe pour planifier débit
24 au 30 oct.	140/168 h	140	-1 130	3,5	Diminuer l'eau stockée
31 oct. au 6 nov.	130/24 h	130	-1 000	3,1	Diminuer l'eau stockée
7 au 10 nov. 10 au 12 nov.	80/168 h -220/43 h	43 -56	-1 010	3,1	Diminuer l'eau stockée Augmenter le niveau du lac St. Lawrence
14 au 20 nov.	20/168 h	20	-990	3,1	Diminuer l'eau stockée
28 nov. au 1 ^{er} déc. 2 au 4 déc.	250/96 h 30/72 h	143 13	-830	2.6	Diminuer l'eau stockée Diminuer l'eau stockée
5 au 11 déc.	290/168 h	290	-540	1,7	Diminuer l'eau stockée
19 au 25 déc.	540/168 h	540	0	0	Diminuer l'eau stockée
26 déc. au 1 ^{er} janv.	280/168 h	280	280	-0,9	Adoucir la transition du débit
20 au 22 janv.	-330/58 h	-114	170	-0,5	Gestion des glaces (Canal de Beauharnois)
23 au 27 janv. 29 janv.	-330/110 h 270/24 h	-216 39	-10	0,03	Gestion des glaces (Canal de Beauharnois) Gestion des glaces
30 janv. au 5 fév.	-300/168 h	-300	-310	1	Gestion des glaces

6 au 9 fév. 10 fév. 11 et 12 fév.	-560/96 h -860/24 h -1 130/48 h	-320 -123 -323	-1 080	3,3	Adoucir la transition du débit Gestion des glaces (Canal de Beauharnois) Gestion des glaces (Canal de Beauharnois)
13 au 15 fév. 16 fév. 17 fév.	-1 130/72 h -760/24 h -360/24 h	-484 -109 -51	-1 720	5,3	Gestion des glaces (Canal de Beauharnois) Rampe pour planifier le débit Rampe pour planifier le débit
23 au 26 fév.	160/96 h	91	-1 630	5	Diminuer l'eau stockée
27 au 29 fév.	90/72 h	39	-1 590	4,9	Diminuer l'eau stockée

Tableau 5 : Débit et niveau du lac Ontario (valeurs enregistrées et pré-projet)

Mois	Niveau d'eau mensuel moyen dans le lac Ontario (SRIGL 1985) – mètres (pieds)			Débit mensuel moyen du lac Ontario m ³ /s (kpi ³ /s)		
	Enregistré	Pré-projet	Différence	Enregistré	Pré-projet	Différence
Sept. 2015	74,91 (245,76)	75,24 (246,85)	-0,33 (-1,09)	8 480 (299)	7 590 (268)	890 (31)
Oct. 2015	74,67 (244,98)	75,11 (246,42)	-0,44 (-1,44)	7 910 (279)	7 320 (259)	590 (21)
Nov. 2015	74,56 (244,62)	75,09 (246,36)	-0,53 (-1,74)	7 820 (276)	7 260 (256)	560 (20)
Déc. 2015	74,47 (244,32)	75,04 (246,19)	-0,57 (-1,87)	6 960 (246)	7 170 (253)	-210 (-7)
Janv. 2016	74,63 (244,85)	75,09 (246,36)	-0,46 (-1,51)	6 180 (218)	7 300 (258)	-1 120 (-40)
Fév. 2016	74,81 (245,44)	75,16 (246,58)	-0,35 (-1,14)	7 010 (248)	7 410 (262)	-400 (-14)

**Tableau 6 : Participation aux réunions et téléconférences
(du 1^{er} septembre 2015 au 29 février 2016)**

Membre du Conseil	Pays	23 sept.	28 oct.
BG R. Kaiser ¹	É.-U.	-	X
M. P. Morel ²	Can.	X	X
M. J. Aubry-Morin	Can.	X	X
M. T. Brown	É.-U.	X	X
M. R. Company	É.-U.	X	X
Mme P. Clavet	Can.	X	X
M. S. Durrett ³	É.-U.	X	-
Mme J. Frain	Can.	X	X
M. M. Hudon	Can.	X	X
Dr F. Sciremammano, Jr.	É.-U.	-	X

Remarques :

1. Co-président pour les États-Unis
2. Co-président pour le Canada
3. Président suppléant pour les États-Unis

Lieu de la réunion :

Le 23 septembre 2015 : Montréal (Québec), Canada

Le 28 octobre 2015 : Ottawa (Ontario), Canada

Figure 1 : Apports nets totaux mensuels au Lac Ontario

Figure 2 : Débit quotidien de la rivière des Outaouais à Carillon

Figure 3 : Débit quotidien du lac Ontario

Figure 4 : Niveau quotidien du lac St. Lawrence au barrage Long Sault

Figure 5 : Niveau quotidien du lac Ontario

Figure 6 : Niveau du lac Ontario (réel, pré-projet et prescrit par le Plan)

Figure 7 : Niveau quotidien du lac St. Louis à Pointe-Claire

Figure 8 : Niveau quotidien à la jetée n° 1 du port de Montréal

Annexe A : Comité des communications – Sommaire 2015

Sommaire des activités du Comité des communications du Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent (CICFSL) - 2015

Au cours de 2015, le Comité des communications du Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent (CICFSL) a tenu des réunions mensuelles, dix par téléconférence et deux en personne. L'une des principales tâches dont le Comité s'est acquitté tout au long de l'année a été l'élaboration du Plan stratégique du CICFSL en matière de communications conçu pour atteindre les objectifs stratégiques de la Commission mixte internationale (CMI) pour les communications de 2015 à 2020.

Le comité a élaboré un plan qui prévoit des mécanismes pour atteindre cinq objectifs stratégiques de communication : Mieux faire connaître la CMI et le CICFSL au grand public; communiquer de manière pertinente et opportune les mesures prises par le CICFSL et en expliquer la raison d'être; expliquer l'incidence des facteurs naturels et de la régularisation sur le niveau et le débit; mieux faire comprendre la nécessité de se préparer pour les fluctuations de niveau et de débit; et chercher systématiquement à connaître les vues et préoccupations de toutes les parties prenantes, les étudier et y répondre.

Une fois le plan approuvé par le CICFSL, le comité l'a présenté à la CMI pour information. Outre l'élaboration du plan de communication, le comité a mis au point de nombreux autres produits et activités conformes à la stratégie de communication, notamment :

- Création d'un diaporama standard sur divers sujets relevant du CICFSL afin que les membres du Conseil puissent l'utiliser lors de séances de sensibilisation et autres allocutions;
- Lancement de la narration en voix off pour les sept modules d'apprentissage animés affichés sur le site du CICFSL;
- Mises à jour hebdomadaires sur le niveau et le débit d'eau publiées sur le site web et les pages Facebook de la Commission;
- Réponse à de nombreuses enquêtes publiques concernant le faible niveau du lac St. Lawrence;
- Tenue de deux webinaires/téléconférences publiques en mars et en septembre;
- Création d'un compte Flickr pour rendre les photos assorties de légendes accessibles au public;
- Publication des rapports d'étape semestriels du Conseil, des procès-verbaux et des communiqués de presse sur la page web du CICFSL;
- Présentation effectuée au Forum 2015 de la Table de Concertation Régionale (TCR) du Lac Saint-Pierre à Louiseville (Québec) le 29 mai 2015;
- Présentation à l'Association des biologistes du Québec (ABQ) et au Réseau des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) le 6 Novembre 2015, et au club des Field Naturalists de Montréal, le 25 novembre 2015;
- Début de la collecte de données pour deux segments vidéo sur la formation de la glace et la fluctuation du niveau d'eau à être affichés sur le site Web du Conseil pour un débat public.

Enfin, en raison d'un manque de participation du public, le comité a annulé le numéro 800 du Conseil, qui renseignait le public sur le niveau et le débit d'eau, et il a décidé de cesser d'organiser des téléconférences/webinaires publics semi-annuels. De concert avec le Conseil et la CMI, le comité a déterminé que d'autres modes de communication tels que Facebook, YouTube et les modules d'apprentissage, se sont révélés être des moyens de communication plus efficaces compte tenu des

progrès technologiques et des tendances sociales. Le Conseil continuera d'examiner la possibilité de tenir des téléconférences/webinaires publics sur une base ponctuelle et il garde sous la main les outils nécessaires pour la tenue de ces réunions.

Annexe B : Glossaire, abréviations et renseignements généraux

Annexe aux rapports d'étape
présentés à la
Commission mixte internationale
par le
Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent
depuis mars 2011

OBJET DE L'ANNEXE

Cette annexe a pour objet de fournir les renseignements généraux qui ont déjà été présentés dans les rapports semestriels du Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent à la Commission mixte internationale (la Commission). Cette manière de présenter l'information permet que le rapport soit exclusivement centré sur les enjeux et conditions de la période visée et le lecteur qui le souhaite peut se reporter à cette annexe pour consulter les renseignements généraux.

TABLE DES MATIÈRES

OBJET DE L'ANNEXE	<i>i</i>
TABLE DES MATIÈRES	<i>ii</i>
LISTE DES FIGURES	<i>iii</i>
1 CONDITIONS HYDROLOGIQUES	1
1.1 Bassin du lac Ontario – Apports nets du bassin	1
1.2 Apports du lac Érié	1
1.3 Précipitations	2
1.4 Accumulation de neige dans le bassin du lac Ontario	2
1.5 Lac Ontario – Apports nets totaux	2
1.6 Rivière des Outaouais	2
2 RÉGULARISATION DU DÉBIT ET DU NIVEAU D'EAU	2
2.1 Application du Plan de régularisation 1958D	2
2.2 Stratégies de régularisation du Conseil et mesures en découlant	3
2.3 Gestion des glaces	3
2.4 Exploitation du barrage Iroquois	4
2.5 Résultats de la régularisation	4
2.5.1 En amont	4
2.5.2 En aval	4
3 ACTIVITÉS DU CONSEIL	5
3.1 Réunions et téléconférences	5
3.2 Assemblées publiques et commentaires du public	5
4 RAPPORT DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS	5
5 RAPPORT DU COMITÉ DE LIMNIMÉTRIE	6
6 VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT	6
7 OPÉRATIONS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE DE POINTE	6
8 CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL ET DES COMITÉS	6
9 ABRÉVIATIONS ET TERMES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT RAPPORT	7

LISTE DES FIGURES

Figure A-1.	Bassin versant des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.....	8
Figure A-2.	Carte du réseau hydrographique du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent	8
Figure A-3.	Carte des ouvrages de régularisation dans la partie amont du fleuve Saint-Laurent	9
Figure A-4.	Facteurs ayant une incidence sur le niveau du lac Ontario.....	9

1. CONDITIONS HYDROLOGIQUES

1.1 Bassin du lac Ontario – Apports nets du bassin

Des cinq Grands Lacs, le lac Ontario est celui qui se trouve le plus en aval. Il reçoit des apports des lacs Supérieur, Michigan, Huron et Érié (figure A-1). À long terme, on peut dire qu'environ 80 % de l'eau que reçoit le lac Ontario vient des Grands Lacs d'amont. Le débit du lac Ontario est contrôlé à un endroit qui se trouve à environ 160 kilomètres (100 milles) du lac (figure A-2) et presque toute l'eau passe par la centrale électrique Moses-Saunders. Avant la construction de la centrale électrique et des écluses de navigation (figure A-3), le débit du lac Ontario était contrôlé par une série de rapides qui débutaient à environ 110 kilomètres (70 milles) en aval du lac, près des villes d'Ogdensburg (New York) et de Prescott (Ontario).

Les apports d'eau dans le lac Ontario ont quatre grandes composantes (figure A-4) : débit en provenance du lac Érié par la rivière Niagara et le canal Welland, précipitations reçues à la surface du lac, eaux de ruissellement et eaux souterraines qui aboutissent dans le lac, et eau qui s'évapore du lac. De plus, de l'eau est prélevée pour la consommation.

Dans les rapports d'étape semestriels, les apports d'eau dans le lac Ontario sont désignés en termes d'apports nets du bassin et d'apports nets totaux. Voici les définitions de ces deux expressions :

L'apport net du bassin est l'effet net des précipitations sur le lac, des écoulements (y compris souterrains) vers le lac, de la consommation et de l'évaporation à la surface du lac. On peut estimer les quantités des précipitations et des écoulements, mais il est impossible de mesurer avec exactitude l'évaporation et les quantités d'eau consommées. C'est la raison pour laquelle l'apport net du bassin au lac est calculé comme la différence entre le débit sortant du lac par le fleuve Saint-Laurent et le débit en provenance du lac Érié, plus tout changement de stockage dans le lac proprement dit par suite d'une montée ou d'une baisse du niveau du lac. Pour avoir une idée de la quantité d'eau du ruissellement printanier, il suffit de surveiller l'enneigement dans le bassin.

L'apport net total est calculé en ajoutant à l'apport net du bassin le débit en provenance du lac Érié par la rivière Niagara et le canal Welland. On calcule le débit de la rivière Niagara en utilisant une relation niveau-débit pour la rivière en aval des chutes Niagara et en ajoutant le débit traversant les turbines hydroélectriques situées le long de la rivière.

1.2 Apports au lac Ontario

Un résumé des apports moyens dans le lac Ontario pour chaque mois de la période visée prend la forme de tableaux et de graphiques, lesquels sont mentionnés dans le texte de la section 1. Cette information comprend le débit en provenance du lac Érié, l'apport net du bassin et l'apport total, de même que certaines données statistiques permettant de comprendre comment ils se comparent historiquement.

Ces graphiques illustrent également les apports nets mensuels moyens du bassin à long terme ainsi que pour les deux dernières années. Les barres horizontales qui se trouvent au-dessus et au-dessous des courbes représentent les valeurs mensuelles maximales et minimales à long terme des apports nets du bassin pour la période

d'enregistrement depuis 1900.

1.3 Précipitations

Les quantités mensuelles des précipitations pour le bassin du lac Ontario et le bassin des Grands Lacs pour chaque période d'enregistrement des rapports semestriels sont présentées dans un tableau mentionné à la section 1 du rapport.

1.4 Accumulation de neige dans le bassin du lac Ontario

L'accumulation de neige dans le bassin du lac Ontario a une incidence sur les apports du ruissellement printanier lors de la fonte. Cependant, compte tenu du peu de données disponibles sur la couverture neigeuse et de la faible capacité de prévoir les conditions de fonte, il est difficile d'évaluer le volume d'eau du ruissellement printanier.

1.5 Lac Ontario – Apports nets totaux

Les apports nets totaux (ANT) mensuels dans le lac pour chaque période visée par les rapports semestriels sont présentés sous forme de tableaux (Tableau 3) et de graphiques (Figure 1) montrant les ANT mensuels moyens à long terme pour la période visée, ainsi que l'apport pour la période courante. Ils montrent aussi, à des fins de comparaison, les ANT mensuels pour les deux dernières années. Les lignes horizontales qui se trouvent au-dessus et au-dessous des courbes représentent les valeurs mensuelles maximales et minimales à long terme des ANT mensuels pour la période d'enregistrement depuis 1900. En outre, un autre tableau présente les valeurs des ANT sur six mois pour les dernières années, à des fins de comparaison.

1.6 Rivière des Outaouais

La rivière des Outaouais, un important affluent du fleuve Saint-Laurent dont le point de confluence se situe juste en amont de Montréal, influe sur le niveau d'eau du lac Saint-Louis à Pointe-Claire et en aval dans le fleuve Saint-Laurent.

2. RÉGULARISATION DU DÉBIT ET DU NIVEAU D'EAU

2.1 Application du Plan de régularisation 1958-D

Le Conseil doit s'assurer que les dispositions prévues dans les ordonnances d'approbation de la CMI relatives au débit et au niveau d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent sont respectées. La régularisation du débit et du niveau du lac Ontario est conforme au plan de régularisation qui a été conçu pour satisfaire aux critères établis dans les ordonnances de la CMI de 1956 et à d'autres exigences conçues pour une répartition équilibrée des bénéfices de la régularisation parmi les diverses parties intéressées. Le plan de régularisation en vigueur, Plan 1958-D, a été adopté par la CMI en 1963.

En 1961, la CMI a autorisé le Conseil à permettre des écarts par rapport au débit prescrit par le Plan dans le but d'offrir des bénéfices supplémentaires aux parties intéressées lorsque cela peut se faire sans que ce soit au détriment des autres parties. Aujourd'hui, le Conseil passe en revue les conditions observées dans les bassins des Grands Lacs et le système hydrographique du lac Ontario-fleuve Saint-Laurent au moins une fois par mois et élabore, pour les semaines suivantes, des stratégies relatives au débit qui peuvent, oui

ou non, inclure des écarts par rapport à ce qui est prescrit dans le Plan.

Le débit du lac Ontario est calculé chaque semaine conformément à la procédure énoncée dans le rapport du Conseil présenté en juillet 1963 à la CMI et portant sur le Plan de régularisation 1958-D. La procédure de calcul comprend les étapes suivantes (pour toute précision, le lecteur peut consulter le rapport du Conseil daté de 1963) :

- calcul du débit provisoire en fonction des conditions du bassin (p. ex. apports récents et niveau réel/calculé);
- vérification du débit provisoire en tenant compte des limites opérationnelles conçues pour protéger les parties intéressées;
- établissement d'un débit final conforme au Plan.

Les représentants de la régularisation du Conseil et le Groupe consultatif sur les opérations (GCO) examinent ensuite le débit précisé par le Plan et l'évaluent en fonction de la stratégie du Conseil sur le débit et des exigences opérationnelles pour l'approvisionnement en eau pour usage domestique, la navigation, la production d'électricité et d'autres besoins. S'ils sont tous d'accord, les représentants de la régularisation recommandent, au nom du Conseil, un débit pour la semaine et demandent aux représentants du gouvernement chargés d'indiquer aux producteurs d'hydroélectricité (qui exploitent les ouvrages de régularisation des débits) de libérer le débit au cours de la semaine suivante. Si les membres du GCO ou les représentants de la régularisation ne réussissent pas à s'entendre au sujet du débit pour la semaine suivante, c'est le Conseil qui doit prendre la décision.

Pour faciliter la prise de décisions, le Conseil analyse les risques de dépassement des critères des ordonnances et d'autres indicateurs du niveau d'eau qu'il a élaborés grâce à l'expérience acquise au fil du temps.

2.2 Stratégies de régularisation du Conseil et mesures en découlant

Afin d'être en mesure de réagir aux conditions changeantes et aux besoins des parties intéressées, le Conseil tient des téléconférences mensuelles pour étudier les conditions dans le réseau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, pour élaborer des stratégies relatives au débit en fonction des conditions et pour s'assurer de pouvoir apporter son aide aux parties intéressées, en cas de besoin. Ces stratégies sont élaborées pour accroître les bénéfices offerts par le Plan de régularisation 1958-D sans causer d'effets négatifs notables pour les parties prenantes. Les membres du Conseil reçoivent une évaluation des conditions au début de chaque mois. S'appuyant sur cette évaluation et sur une recommandation des représentants de la régularisation, le Conseil peut décider qu'il n'est pas nécessaire de modifier la stratégie en place et annuler la tenue d'une conférence téléphonique. Les décisions prises durant la période visée et leurs justifications sont affichées sur le site Web du Conseil : http://ijc.org/conseil_board/islrbc/fr/main_accueil.htm.

Les figures mentionnées à la section 2 de chacun des rapports semestriels représentent le débit quotidien du lac Ontario pendant la période visée, ainsi que le niveau réel quotidien du lac Ontario calculés toutes les semaines en fonction du Plan 1958-D et des conditions pré-projet pendant la période visée. Les écarts par rapport au débit prescrit par le Plan pendant la période visée sont résumés dans un tableau apparaissant dans cette section.

2.3 Gestion des glaces

Les sociétés d'hydroélectricité installent chaque hiver une série d'estacades à glace dans

le tronçon international du fleuve dans le but de faciliter le processus de formation de la couverture glacielle et de la stabiliser. Hydro-Québec installe également tous les ans une série d'estacades à glace dans le canal de Beauharnois. Il ne revient pas au Conseil d'ordonner l'installation ou le retrait d'aucune de ces estacades. Les sociétés d'hydroélectricité et la Voie maritime du Saint-Laurent assurent conjointement la coordination de l'installation et du retrait des estacades, qui sont normalement enlevées à mesure que la glace fond.

2.4 Exploitation du barrage Iroquois

En vertu des conditions du paragraphe (j) de l'ordonnance d'approbation de la CMI datée du 29 octobre 1952, les sociétés d'électricité ont la permission d'exploiter le barrage Iroquois avec l'approbation du Conseil. Les vannes du barrage peuvent être abaissées dans l'eau pour faciliter la formation du couvert de glace et pour réduire le niveau du lac Saint-Laurent lorsque le débit est faible. Les plaisanciers doivent utiliser l'écluse Iroquois pour contourner le barrage lorsque les vannes du barrage sont en usage.

2.5 Résultats de la régularisation

2.5.1 En

amont

Lac Ontario

Les répercussions du Plan et des stratégies du Conseil relatives au niveau quotidien du lac Ontario pour les deux années précédentes et pour l'année en cours sont illustrés à la figure 3 de chacun des rapports semestriels. Pour informer la CMI des répercussions des activités de régularisation sur le débit et le niveau d'eau, le Conseil lui fournit, pour le lac Ontario, des comparaisons mensuelles entre le débit et le niveau d'eau réels et ceux qui prévaudraient dans les conditions pré-projet (c'est-à-dire, les niveaux d'eau et les débits qui prévaudraient s'il n'y avait pas eu de régularisation). Cette comparaison pour la période visée est résumée dans un tableau apparaissant dans cette section du rapport. La figure mentionnée présente une comparaison des niveaux quotidiens par rapport à la moyenne à long terme, ainsi que les niveaux des deux années précédentes.

Lac St. Lawrence

La période visée pour cette station limnimétrique débute en 1960.

2.5.2 En aval

Lac Saint-François à Summerstown

La régularisation du débit du lac Ontario a très peu d'effet sur le niveau du lac Saint-François, étant donné que celui-ci est régularisé par les centrales hydroélectriques situées à Beauharnois et Les Cèdres (Québec). Depuis la mise en opération du projet Moses-Saunders, la fourchette historique des niveaux mensuels moyens dans le lac Saint-François est environ un cinquième de celle du lac St. Lawrence. Les niveaux d'eau du lac Saint-François sont illustrés dans une figure mentionnée à la section 2 des rapports semestriels. La période visée pour cette station limnimétrique débute en 1960.

Lac Saint-Louis à Pointe-Claire

En revanche, le niveau du lac Saint-Louis est influencé par le débit du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais et il subit de plus grandes fluctuations. La période visée pour cette station limnimétrique débute en 1960.

Port de Montréal

Les fluctuations du niveau d'eau dans le port de Montréal sont influencées par le débit du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais, les vents, la marée et, en hiver, par les conditions de glace en aval. Les niveaux d'eau dans le port sont indiqués dans une figure mentionnée à la section 2 de chacun des rapports semestriels. La période visée pour cette station limnimétrique débute en 1967. Les données antérieures à 1967 ne sont pas utilisées pour calculer les moyennes ou les extrêmes étant donné que le fleuve Saint-Laurent près de Montréal et en aval a été modifié en 1967 dans le cadre d'un projet de dragage.

3. ACTIVITÉS DU CONSEIL

3.1 Réunions et téléconférences

Tel qu'indiqué dans la section précédente, le Conseil supervise les activités des aménagements hydroélectriques dans le tronçon international du fleuve Saint-Laurent. Le Conseil, principalement par le biais des bureaux des représentants de la régularisation, surveille les conditions dans le réseau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent et dans celui de la rivière des Outaouais. Ces représentants communiquent au Conseil des données hebdomadaires sur la régularisation, des études mensuelles sur les conditions hydrologiques et des évaluations mensuelles des risques fondées sur le niveau d'eau prévu. Ils indiquent de plus au Conseil les stratégies de régularisation, leurs incidences éventuelles sur les niveaux et leurs répercussions pour les parties intéressées, dans l'ensemble du réseau. Le Groupe consultatif sur les opérations (GCO) du Conseil tient des téléconférences hebdomadaires pour examiner les exigences et les contraintes opérationnelles et conseille les représentants de la régularisation à cet effet. Le Comité de limnimétrie du fleuve Saint-Laurent surveille le programme d'exploitation et d'entretien des limnimètres du réseau mené par les sociétés d'électricité dont le Conseil a besoin pour ses activités et dépose chaque année un rapport à ce sujet.

Le Conseil évalue habituellement tous les mois les conditions dans le bassin et révisé sa stratégie de régularisation lors de réunions et téléconférences et par l'échange de courriels. Lorsque les conditions changent rapidement, le Conseil peut se réunir plus souvent, comme il est déjà arrivé. Les noms des membres du Conseil présents aux réunions et téléconférences sont indiqués dans un tableau mentionné dans la présente section.

3.2 Assemblées publiques et commentaires du public

Depuis 2015, le Conseil utilise les médias sociaux tels que Facebook pour interagir avec le public au lieu de webinaires publics réguliers. Le Conseil envisage toujours la possibilité de tenir des réunions publiques, mais ce sera sur une base ponctuelle. Le Comité des communications, les membres du conseil et les secrétaires participent activement aux initiatives de sensibilisation, à l'échange d'information et aux communications avec les intervenants de tout le réseau hydrographique du lac Ontario-fleuve Saint-Laurent. Les membres et le personnel du Conseil répondent à des demandes de renseignements et d'entrevues de la part des médias et du grand public concernant le niveau d'eau et les stratégies du Conseil. Ces activités sont décrites en détail dans chaque rapport semestriel remis à la Commission.

4. RAPPORT DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

L'expérience du Conseil et les travaux réalisés dans le cadre de l'Étude internationale sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent démontrent que les communications sont devenues plus importantes que jamais pour le Conseil et la CMI. En conséquence, l'efficacité des communications demeure une préoccupation majeure pour le Conseil. Chacun des rapports semestriels résume les activités de communication du Conseil pendant la période visée. Le Conseil confie la direction de cet effort à son comité permanent (le Comité des communications), composé de deux membres du Conseil, des secrétaires du Conseil, des agents d'information de la CMI et des ingénieurs-conseils de la Commission.

5. RAPPORT DU COMITÉ DE LIMNIMÉTRIE

Le Comité de limnimétrie du fleuve Saint-Laurent qui relève du Conseil surveille l'application du programme d'exploitation et d'entretien des 15 limnimètres dont a besoin le Conseil pour suivre les variations du débit et du niveau d'eau liées à l'exploitation des ouvrages et à la hauteur du réservoir en amont. Les membres du comité comprennent le représentant de la régularisation américain (coprésident américain), un représentant d'Ontario Power Generation (coprésident canadien), un représentant de la New York Power Authority et le représentant de la régularisation canadien. Les délégués du comité effectuent des inspections annuelles du réseau de limnimètres.

Le Comité s'assure ainsi de l'exactitude des mesures du débit et du niveau d'eau, ce qui inclut des inspections annuelles des méthodes de calcul utilisées à chacun des huit ouvrages de régularisation des débits, ainsi que la vérification du traitement des données des sociétés d'électricité. Le Comité doit également rédiger un rapport annuel à l'intention du Conseil sur les résultats des inspections et les calculs relatifs au débit. Chacun des rapports semestriels fait état des rapports annuels du Comité de limnimétrie et de toute préoccupation récente.

#. RIVIÈRE RAISIN

Le canal de dérivation de la rivière Raisin est situé dans le village de Long Sault (Ontario). Il est géré par l'Office de protection de la région de Raisin pour augmenter l'écoulement dans la partie supérieure de cette petite rivière, au besoin. Le but de ce détournement est d'augmenter le faible débit estival de la rivière Raisin en vue de fournir une source fiable d'eau pour les fermes et villages et d'améliorer l'environnement pour les poissons et la faune, ainsi que pour les utilisations récréatives.

6. VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Chaque rapport semestriel signale le passage du premier ou du dernier navire pour la période visée.

7. OPÉRATIONS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE DE POINTE

Dans une lettre datée du 13 octobre 1983, la CMI a autorisé l'Ontario Power Generation et la New York Power Authority à poursuivre leurs opérations de production de pointe aux aménagements hydroélectriques à la centrale Moses-Saunders. Les conditions s'appliquant aux opérations de production de pointe sont spécifiées dans l'addenda n° 3 des guides opérationnels pour le Plan de régularisation 1958-D. Le droit de procéder à des opérations de production de pointe est réévalué et approuvé par la CMI à tous les cinq ans. Toutefois, le 28 octobre 2005, la CMI a approuvé les opérations de production de pointe jusqu'à l'adoption des ordonnances révisées pour la régularisation du fleuve Saint-Laurent ou pour une période inférieure à cinq ans.

Les rapports semestriels font un compte rendu des activités de production de pointe réalisées au cours de la période visée.

8. CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL ET DES COMITÉS

Chacun des rapports semestriels indique les changements survenus au sein du Conseil, de ses représentants de la régularisation, des secrétaires, du Comité de limnimétrie et du Groupe consultatif sur les opérations.

9. ABRÉVIATIONS ET TERMES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT RAPPORT

apport	quantité d'eau reçue
cm	centimètre(s)
CICFSL	Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent
CMI	Commission mixte internationale
Commission	Commission mixte internationale
Conseil	Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent (sauf indication contraire)
écart (débit)	débit du lac Ontario différent de celui précisé au Plan 1958-D
GCO	Groupe consultatif sur les opérations du Conseil
Groupe d'étude Laurent	Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent
kpi ³ /s	millier de pieds cubes par seconde
lac	lac Ontario (sauf indication contraire)
m	mètre(s)
m ³ /s	mètre(s) cube(s) par seconde
MLT	moyenne à long terme
mm	millimètre(s)
moy.	moyenne
niveau	niveau d'eau
niveau ou débit calculé 1958-D	niveau ou débit calculé conformément au Plan de régularisation 1958-D
NYPA	New York Power Authority
OPG	Ontario Power Generation
pi	pied(s)
pi ³ /s	pieds cubes par seconde
Plan	Plan de régularisation 1958-D
Plan de régularisation 1958-D	Plan de régularisation en vigueur pour le lac
po	pouce(s)
pré-projet régularisation	débit et niveau qui se seraient produits en l'absence de régularisation
probabilité de dépassement	pourcentage de temps où la valeur a été dépassée par le passé
production de pointe avec ajustement semaine-fin de semaine	fluctuations du débit au jour le jour pendant une semaine
production de pointe journalière réelle (donnée)	fluctuations du débit d'heure en heure pendant une journée valeur réelle enregistrée
régularisation	gestion du débit et du niveau d'eau du système hydrographique du lac Ontario-fleuve Saint-Laurent par le contrôle physique du débit du lac Ontario
Voie maritime	Voie maritime du Saint-Laurent (pour la navigation commerciale)

Figure A-1. Bassin versant des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent

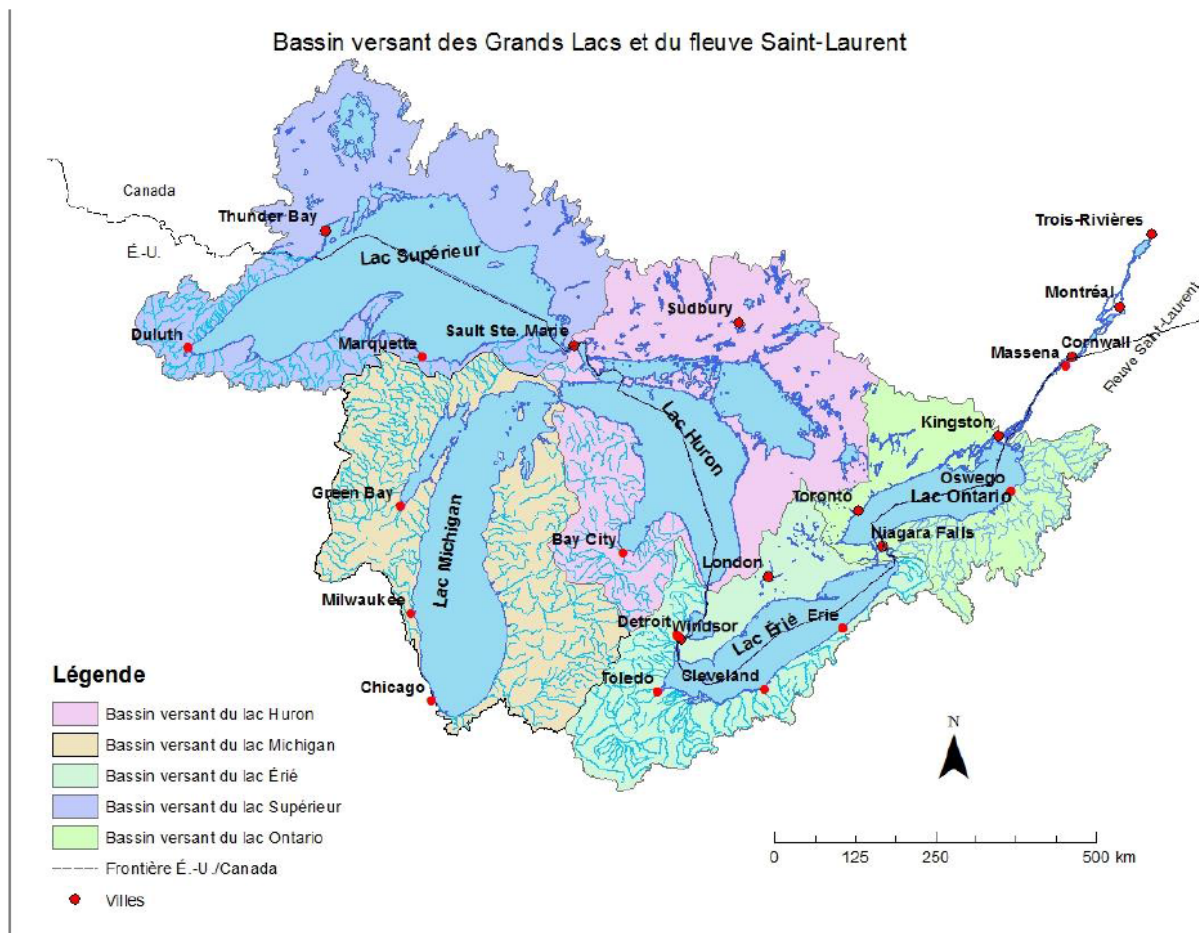


Figure A-2. Carte du réseau hydrographique du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent

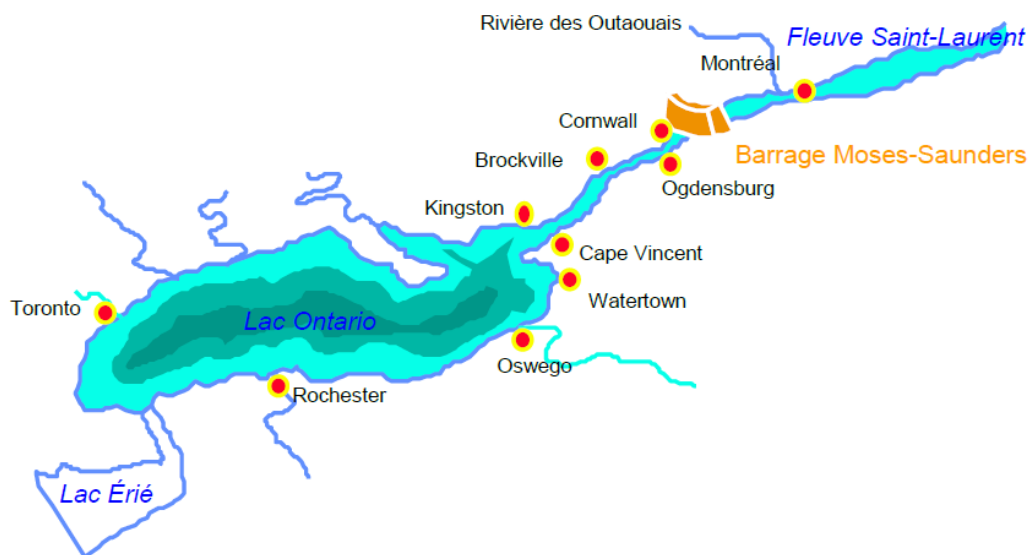


Figure A-3. Carte des ouvrages de régularisation dans la partie amont du fleuve Saint-Laurent

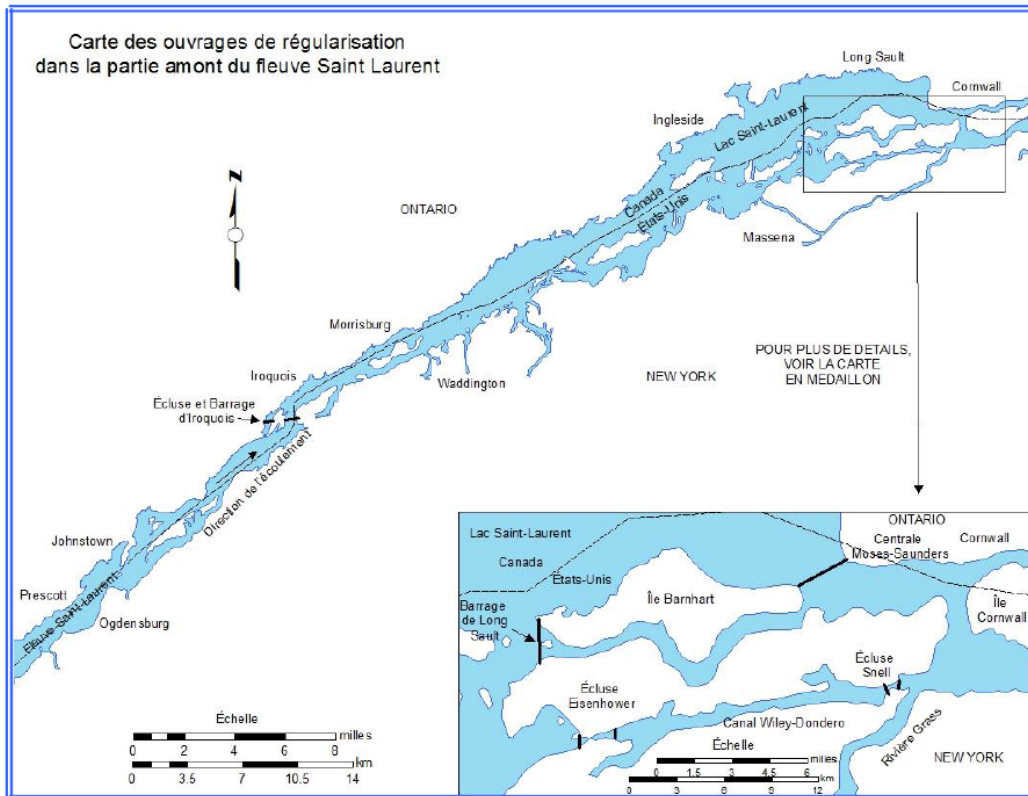
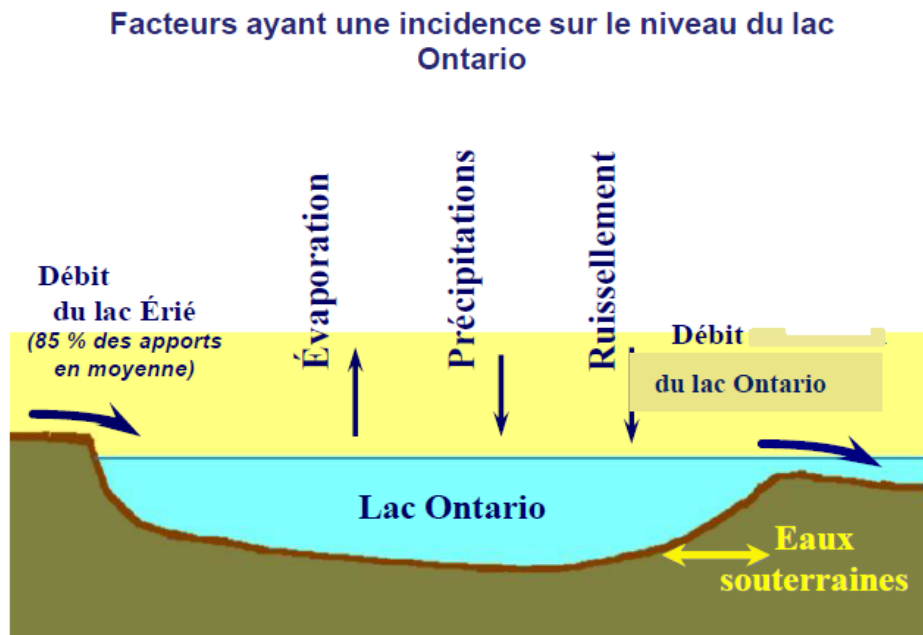


Figure A-4. Facteurs ayant une incidence sur le niveau du lac Ontario



Annexe C : Plan de travail annuel et Stratégie de communication du Comité GAGL

Stratégie de gestion des communications

Titre du projet :	Stratégie de communication, sensibilisation et mobilisation		
Date :	Août 2015	Publication :	<u>Ébauche</u>
Auteur :	Comité de gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (Comité GLAG)		
Propriétaire :	Comité GAGL		
Client :	Commission mixte international et Conseils de contrôle des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent		
Document N° :	GAGL-COM-1		

Introduction

Le Comité de gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (Comité GAGL) a été créé pour entreprendre la surveillance, la modélisation et l'analyse de l'évaluation en cours des plans de régularisation du niveau d'eau et répondre à d'autres questions qui peuvent surgir en raison de l'évolution des conditions, le tout en consultation avec les Conseils de contrôle internationaux du lac Supérieur, de la rivière Niagara et du fleuve Saint-Laurent. Ses tâches concrètes comprennent notamment :

- Mettre en place un processus ouvert et collaboratif pour la mise à jour des modèles tout en incorporant les nouvelles découvertes scientifiques.
- Fournir des mises à jour semestrielles aux Conseils avant les réunions semi-annuelles de la CMI.
- Préparer un rapport sur l'état d'avancement du plan de travail en fournissant des conseils à la Commission en matière de gestion adaptative. Ce rapport doit être coordonné avec la préparation de l'évaluation triennale des rapports d'étape par la Commission, conformément à l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs.
- Fournir, pas plus de 15 ans après la création du Comité GAGL, une synthèse des données scientifiques examinées par les pairs et autres informations obtenues à partir des tâches décrites dans le plan de travail, et formuler des recommandations officielles aux Conseils sur tout changement qui pourrait être justifié.

Le Comité GAGL doit communiquer avec tout un éventail d'intervenants, des organismes et des universités pour les mobiliser et maintenir la sensibilisation aux besoins divers et potentiellement changeants des divers intérêts, tout en assurant un processus de gestion adaptative scientifique, ouvert et transparent.

Objet

Il s'agit d'établir un cadre qui guide toutes les communications du Comité GAGL. Cette stratégie consiste à fournir une structure pour faciliter les communications dans les deux sens entre le Comité GAGL et la Commission mixte internationale (CMI), les conseils de contrôle, les organismes gouvernementaux et les ONG, les divers intervenants, le public et le milieu universitaire et de la recherche afin de mieux servir l'objectif ultime du Comité, qui est d'apprendre à mieux gérer le débit et le niveau d'eau en fonction des nouvelles connaissances et des conditions changeantes.

Objectifs

1. Préciser les rôles et les interactions entre le Comité GAGL, les conseils de contrôle et la CMI dans leurs activités de communication.
2. Rester à l'écoute, communiquer et travailler avec les intervenants et les intérêts qui sont prêts à contribuer à mieux comprendre les effets du niveau et du débit d'eau et les principaux changements au fil du temps.
3. Encourager la recherche scientifique, des programmes de surveillance et des systèmes de gestion de l'information qui pourraient s'avérer utiles au Comité GAGL.

Stratégie de gestion des communications

4. Soutenir la CMI pour les besoins de coordination entre les conseils de contrôle des Grands Lacs, le Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs et le Conseil consultatif scientifique.
5. Diffuser un exemple de travail de gestion adaptative pour améliorer la pratique de ce mode de gestion.

Stratégie de gestion des communications

Principes de communication

1. Les communications externes du Comité GAGL sont coordonnées avec les conseils de contrôle du lac Supérieur, de la rivière Niagara et du fleuve Saint-Laurent ainsi qu'avec le Comité des communications de la CMI. Les annonces et interactions publiques du Comité GAGL sont généralement effectuées par les Conseils ou la CMI, ou avec leur pleine approbation.
2. Le Comité GAGL peut toutefois communiquer directement avec des publics externes concrets pour faciliter la recherche, demander l'avis des intervenants, fournir des informations concernant les principes généraux de la gestion adaptative, et cerner les occasions de financement.
3. Les communications internes du Comité GAGL adhèrent aux principes de communication de la CMI.
4. Bien que les communications du Comité GAGL se rapportent surtout au maintien de l'évaluation continue des plans de régularisation du niveau des lacs, ses activités de communication peuvent également appuyer le principe de la gestion adaptative¹. Ces activités servent à renseigner les personnes qui sont plus intéressées par la gestion adaptative que par la régularisation des lacs.

Procédures de communication

Communication, sensibilisation et mobilisation sont les trois facteurs sans lesquels le Comité GAGL ne saurait atteindre ses divers objectifs. Tout d'abord, la « communication » sera nécessaire pour rendre compte des activités et transmettre des messages clés aux conseils de contrôle, à la CMI et au public. Deuxièmement, il faudra de la « sensibilisation » pour que le comité puisse se tenir au courant des efforts des gouvernements et des organisations non gouvernementales, des chercheurs, du milieu universitaire et des intervenants qui peuvent soutenir les efforts de gestion adaptative. Enfin, la gestion adaptative exigera de la « mobilisation » pour faciliter la collaboration et la coordination entre les parties concernées qui peuvent soutenir les activités. Le tableau 1 présente une liste de tâches dans les domaines de la communication, la sensibilisation et la mobilisation qui soutiendront chacun de ces efforts.

Produits et tactiques

- Messages clés
- Fiches d'information
- Présentations normalisées
- Contenu du site Web du Comité GAGL
- Infocapsules
- Participation à des réunions, conférences et conventions de divers intervenants
- Réunions, webinaires et téléconférences dans les sphères d'influence des intervenants
- Réseau de comités consultatifs d'agences et d'organismes voués à la gestion adaptative avec qui le Comité GAGL peut communiquer régulièrement
- Recours aux réseaux de recherche sur les Grands Lacs pour communiquer des occasions de recherche à l'appui de la gestion adaptative

¹ Il a fallu des années de discussion sur l'étude GEIGLA pour affirmer, puis proposer une formule de gestion adaptative. La gestion adaptative est encore difficile à financer. Si le Comité est en mesure de démontrer que l'approche est pratique et efficace, l'intérêt de la gestion adaptative sera plus amplement reconnu.

Stratégie de gestion des communications

- Recours aux réseaux de communication sur les Grands Lacs (p. ex. « Sea Grants » et offices de protection de l'environnement) pour la diffusion des messages clés

Messages clés

- L'objectif de gestion adaptative (GA) est d'établir un processus itératif structuré d'évaluation robuste face à l'incertitude, dans le but de réduire cette incertitude au fil du temps moyennant la surveillance du système et la mise à contribution des connaissances acquises pour offrir une rétroaction au cadre décisionnel.
- Les Grands Lacs sont dynamiques et les conditions, telles que le climat, sont toujours en train de changer.
- Il reste une incertitude considérable dans notre compréhension des répercussions du changement climatique et des niveaux d'eau extrêmes, et de l'incidence qu'ils peuvent avoir sur la régularisation du débit dans le système hydrographique des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.
- De nouveaux plans de régularisation ont été recommandés ou adoptés et il importe de veiller à ce que leurs objectifs soient atteints, maintenant et dans l'avenir.
- La gestion adaptative est intensément collaborative car elle se fonde sur la collaboration avec les partenaires dans le système hydrographique des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent pour recueillir et partager des informations critiques au fil du temps, évaluer l'information avec des outils de pointe, mesurer notre réussite collective dans la gestion des répercussions du niveau d'eau et adapter les plans de régularisation en conséquence, au fur et à mesure.

Principaux intervenants

Voir le tableau 2 : Analyse des intervenants

Procès-verbaux

- Les procès-verbaux des réunions seront fournis par les secrétaires et affichés sur le site SharePoint et le site Web du Comité GAGL à l'intention du public.
- Les procès-verbaux des réunions et ateliers des intervenants seront fournis par les secrétaires, examinés par les intervenants et archivés sur le site SharePoint et le site Web du Comité GAGL.

Rapports

- Rapport semestriel aux conseils de contrôle sur le plan de travail du Comité GAGL.
- Plan de travail annuel à soumettre en septembre et un rapport annuel en avril.
- Rapport triennal sur l'évaluation des effets des plans de régularisation sur les parties prenantes et présentation du plan de travail du Comité GAGL à la CMI. Pas plus de 15 ans après la création du comité, celui-ci devra fournir une synthèse des données scientifiques examinées par les pairs et autres informations obtenues à partir des tâches décrites dans le plan de travail, et formuler des recommandations officielles aux Conseils sur tout changement qui pourrait être justifié.

Stratégie de gestion des communications

Tableau 1 : Procédures de communication

	Procédure de communication	Outils et méthodes	Ressources	Public ciblé
COMMUNICATION	Élaborer des modèles de communication conformes aux protocoles de la CMI	Modèles pour les présentations et la correspondance	Temps consacré par un membre du Comité GAGL	CMI, Conseils
	Établir des relations de travail avec les trois conseils de contrôle et coordonner avec eux une stratégie de diffusion générale	Le Comité GAGL doit être représenté dans toutes les réunions des conseils	Temps consacré par un membre du Comité GAGL	Conseils
	Élaborer un scénario sur l'évolution de la GAGL	Élaborer une présentation/ fiche d'information sur la GAGL à distribuer et afficher sur le site Web du Comité GAGL	Temps consacré par un membre du Comité GAGL	Tous
	Renseigner les intéressés sur le concept de la gestion adaptative, le rôle de la GAGL, le besoin de collaboration et transmettre des messages ponctuels aux publics ciblés	Messages clés, fiches d'information, présentation normalisée à être utilisés lors des conférences, réunions, etc.	Temps consacré par un membre du Comité GAGL	Tous
	Créer un mécanisme pour afficher et distribuer régulièrement des bulletins sur les travaux du Comité GAGL	Site Web du Comité GAGL, liste de distribution des courriels, annonces GLIN, médias sociaux – à coordonner avec les Conseils	Temps consacré par un membre du Comité GAGL	Tous

Stratégie de gestion des communications

	Procédure de communication	Outils et méthodes	Ressources	Public ciblé
	Créer une stratégie médiatique, en particulier pour les événements spéciaux et les rapports triennaux	Élaborer des infocapsules approuvées, désigner des porte-parole du conseil, de la CMI et du Comité GAGL, préparer des trousseaux d'information	Communications de la CMI	Médias/public
SENSIBILISATION	Établir un réseau d'organismes voués à la recherche et dresser une liste des possibilités de recherche utiles aux efforts de gestion adaptative	Présentation normalisée, participation aux conférences pertinentes (IAGLR, liste de distribution des courriels)	Temps consacré par un membre du Comité GAGL - Fonds pour les frais de déplacement	Milieu universitaire et de recherche
	Créer un plan de promotion de la recherche qui comprenne la surveillance de la documentation scientifique sur les sujets connexes et une liaison entre le Comité GAGL et les divers organismes afin de promouvoir les recherches favorables aux objectifs de la GAGL	Examen de la recherche; apports des organisations scientifiques s'intéressant aux Grands Lacs; liens avec d'autres initiatives menées à l'échelle des Grands Lacs (p. ex. AQEGL; programme « Blue Accounting »; consortiums de recherche sur les Grands Lacs, etc.)	Temps consacré par un membre du Comité GAGL	Milieu universitaire et de recherche
	Liaison avec les priorités d'autres importants organismes (p. ex. CSME pour les PGP, indicateurs CEEL, indicateurs CMI et annexes de l'AQEGL)	Représentation du Comité GAGL lors des réunions, conférences, téléconférences	Fonds pour les frais de déplacement, inscription aux conférences, temps consacré par un membre du Comité GAGL	Organismes gouvernementaux

Stratégie de gestion des communications

	Procédure de communication	Outils et méthodes	Ressources	Public ciblé
MOBILISATION	Demander l'avis des intervenants sur les modèles et indicateurs actuels ou futurs, et planifier le rendement au besoin	Élaborer une stratégie visant les sphères d'influence auprès des intervenants des six secteurs, y compris les réunions, webinaires, téléconférences et courriels	Temps consacré par un membre du Comité GAGL, fonds pour les frais de déplacement	Intervenants
	Communiquer avec la haute direction des organismes afin d'encourager la collaboration et l'échange de renseignements avec d'autres programmes connexes	Réunions convoquées régulièrement, webinaires et/ou courriels	Temps consacré par un membre du Comité GAGL, fonds pour les frais de déplacement	Organismes gouvernementaux
	Bâtir des réseaux avec d'autres initiatives liées aux Grands Lacs, échanger des renseignements et entreprendre des activités concertées	Conférences, ateliers, webinaires	Fonds pour les frais de déplacement, inscription aux conférences, temps consacré par un membre du Comité GAGL	ONG, organismes gouvernementaux

Stratégie de gestion des communications

Tableau 2 : Analyse des intervenants

Partie intéressée ²	Sous-groupe	Priorité	Relation actuelle	Objectif (Relation souhaitée)	Interfaces
Commission mixte internationale Commission	Conseillers	À compléter	À compléter	À compléter	À compléter
Conseil de contrôle du fleuve Saint-Laurent	Secrétaires, Groupe des Communications, membres du Conseil	À compléter	À compléter	À compléter	À compléter
Conseil de contrôle de la rivière Niagara	Secrétaires, membres du Conseil	À compléter	À compléter	À compléter	À compléter
Conseil de contrôle du lac Supérieur	Secrétaires, membres du Conseil	À compléter	À compléter	À compléter	À compléter
Haute direction des organismes	USACE; NOAA-GLERL; USGS; EPA; EC; MPO; TC; RNCan; MRNF; MEACC; CO; Départements de l'environnement des États; AVGLSL; CGL; CGGL; CFGL; MDDELCC;	À compléter	À compléter	À compléter	À compléter

² Peut comprendre le personnel chargé des comptes clients, forum d'utilisateurs, vérification interne, assurance de la qualité au niveau d'un programme ou de l'organisme tout entier, la concurrence, etc.

Stratégie de gestion des communications

Partie intéressée ²	Sous-groupe	Priorité	Relation actuelle	Objectif (Relation)	Interfaces
Groupes de recherche (ONG, universités, groupes voués aux Grands Lacs)	Graham Institute – Water Center;	À compléter	À compléter	À compléter	À compléter
Groupe s'intéressant à la qualité de l'eau	AQEGL - Annexe 2; Annexe 4, Annexe 9; CQEGL; CCS-CPS	À compléter	À compléter	À compléter	À compléter
Réseaux et organismes de communication existants s'intéressant aux Grands Lacs	SeaGrants, RUSL, LORA, GBA, AC; OCCIAR, GLIN; CEGEGL; PGP; ROW; CGL; AVGLSL etc.	À compléter	À compléter	À compléter	À compléter
Groupes de riverains	AC; Association of State Floodplain Managers; FEMA; gestionnaires des côtes des États; AVGLSL; chercheurs côtiers; LORA; GBA; diverses associations de propriétaires riverains; Coalition internationale des Grands Lacs	À compléter	À compléter	À compléter	À compléter
Navigation commerciale	Voie Maritime du Saint-Laurent (É.-U. et CAN);				

Stratégie de gestion des communications

Partie intéressée ²	Sous-groupe	Priorité	Relation actuelle	Objectif (Relation	Interfaces
	Administrations portuaires (Montréal, principaux ports lacustres dont Duluth, Hamilton, etc.); groupe FedNav, USACE; Lake Carriers Association; Garde côtière; Transports Canada				
Intérêts liés aux écosystèmes	TNC; AC; GLRI; PGP; EC; St. Lawrence Institute; MPO; Études d'oiseaux Canada; Ontario Field Ornithologists, NY State Ornithological Association, clubs d'ornithologie locaux, MRNF Ontario, NYSDEC, Commission des pêcheries des Grands Lacs, rivière Sainte-Marie	À compléter	À compléter	À compléter	À compléter

Stratégie de gestion des communications

Partie intéressée ²	Sous-groupe	Priorité	Relation actuelle	Objectif (Relation)	Interfaces
	Groupe de travail des pêches				
Production hydroélectrique	OPG et NYPA (Niagara), Hydro-Québec (Saint-Laurent), Brookfield, Cloverland (Supérieur), Canal Welland (Voie maritime), écluse de Parcs Canada à Soo	À compléter	À compléter	À compléter	À compléter
Navigation de plaisance et pêche	Associations de marinas; exploitants de visites touristiques en croisière et transbordeurs; associations de navigation de plaisance; propriétaires riverains; salons nautiques ;	À compléter	À compléter	À compléter	À compléter
Utilisation des eaux municipales et industrielles	Eaux municipales	À compléter	À compléter	À compléter	À compléter

Stratégie de gestion des communications

Sigles et acronymes

AC – Autorités de conservation

AQEGL - Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs

AVGLSL – Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

CCGLBHHD – Coordinating Committee on Great Lakes Basic Hydraulic and Hydrologic Data (États-Unis)

CCS-CCR – Conseil consultatif scientifique – Comité de coordination des recherches

CCS-CPS – Conseil consultatif scientifique – Comité de la priorité scientifique

CEEL – Conférence sur l'état des écosystèmes lacustres

CEGL - Comité exécutif des Grands Lacs

CFGL – Centre de foresterie des Grands Lacs

CGGL – Conseil des gouverneurs des Grands Lacs

CGL - Commission des Grands Lacs

CMI – Commission mixte internationale

CO – Conservation Ontario

CPGL - Commission des pêcheries des Grands Lacs

CQEGL – Conseil sur la qualité de l'eau des Grands Lacs (CMI)

EC – Environnement Canada

EPA – U.S. Environmental Protection Agency

FEMA – Federal Emergency Management Agency

GA – Gestion adaptative

GBA – Association de la Baie georgienne

GEIGLA – Groupe d'étude international des Grands Lacs d'amont

GLERL – Great Lakes Environmental Research Laboratory (NOAA – États-Unis)

GLIN – Réseau d'information sur les Grands Lacs

GLOS - Système d'observation des Grands Lacs

GLRI - Initiative de restauration des Grands Lacs (États-Unis)

GLRPB – Organe de planification régionale des Grands Lacs

LOFSL – Étude sur le Lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent

LORA – Lake Ontario Riparian Alliance

MDDELCC – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Québec)

MEACC – Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (Ontario)

Stratégie de gestion des communications

MPO – Pêches et Océans Canada

MRNF – Ministère des Richesses naturelles et des Forêts (Ontario)

NARRCAP – The North American Regional Climate Change Assessment Program

NOAA – National Oceanic and Atmospheric Administration

NOG GLRPB – National Ocean Policy Great Lakes Regional Planning Body (États-Unis)

NRCan – Ressources naturelles Canada

NYDEC - New York State Department of Environmental Conservation

NYPA – New York Power Authority

OCCIAR – Ontario Center for Climate Impacts and Adaptation Resources

ONG – Organisations non gouvernementales

OPG – Ontario Power Generation

Ouranos – Consortium de climatologie régionale et d'adaptation au changement climatique

PASL – Plan d'action Saint-Laurent

PGP – Plan de gestion panlacustre

TC – Transports Canada

TNC – The Nature Conservancy

USACE – U.S. Army Corps of Engineers

USFWS – U.S. Fish and Wildlife Service

USGS – U.S. Geological Survey

Stratégie de gestion des communications

Plan de travail annuel du Comité GAGL pour 2016 - ÉBAUCHE